

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5674

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Acquisition des lots n° 4 et 5 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 6, quai de la Pêcherie et appartenant à la Ville**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine envisage d'acquérir des locaux appartenant à la ville de Lyon et dépendant de l'immeuble situé 6, quai de la Pêcherie à Lyon 1er actuellement utilisés par les agents de la direction de la propreté affectés à l'entretien du centre-ville.

Il s'agit d'un local duplex d'une superficie de 60,90 mètres carrés composé d'un vestiaire, d'un débarras, d'un bureau et d'un local de 14 mètres carrés à usage de sanitaires, l'ensemble formant les lots n° 4 et 5. Ces locaux, situés aux 1er et 2° étages et représentant les 998/10 000 des parties communes générales de la copropriété, sont accessibles par l'entrée située 6, rue de la Platière.

Cette acquisition interviendrait à titre gracieux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve cette transaction.

2° - Autorise monsieur le président à signer tout acte nécessaire à la régularisation de ce dossier.

3° - La dépense de 7 900 F, à engager pour cette opération et correspondant aux frais d'actes notariés, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 213 180 - fonction 813 - opération 0108.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,